

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil onze

Le 18 novembre deux mil onze à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2011

PRESENTS : MME MOUNIER

**MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – SUTRE –
TEILLET**

EXCUSEE : MME COUTEAU

ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. CALVET – REMAUD

POUVOIR: Mme COUTEAU a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

201156d

Objet : Vote du taux de la taxe d'aménagement

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14 ;

Vu la délibération précédente (201155d) instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité de Code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'instituer sur tout le territoire communal le même taux ;
- d'instituer le taux de 5%
- d'afficher cette délibération en mairie

Monsieur le Maire précise que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait à Jauldes, le 21 novembre 2011

**Le Maire
Eric SAVIN**

Affiché le : 30 novembre 2011
Certifié exécutoire le 30 novembre 2011

